

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016 à 18H30

**Etaient présents :** M. Jean BACCI, Mme Anne Marie SANTACREU, MM. Gilbert RIBOULET , Marc CAILLEUX , Jean GENIO, Mmes Ghislaine GENIO, Marie-Hélène MAROTZKI, MM. Jean-Pierre HERRIOU, Franck DELIGNY.

**Absents excusés :** Mmes Arlette GUTTIN, Corinne GHESQUIER.

**Secrétaire de séance :** Mme Anne Marie SANTACREU

Le quorum est atteint.

Approbation du Conseil municipal précédent du 18 juillet 2016 à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à pouvoir ajouter 2 délibérations : vote de 2 motions et bail de location pour le gîte « La Citerne » : accordé à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS.**

#### **\*1.BAIL DE LOCATION DE « LA CITERNE ».**

Ce gîte, loué qu'en période estivale fait l'objet d'un projet de transformations. Les dépenses de ce projet seront inscrites au prochain budget.

Des demandes de location provisoire (dépannage, travail saisonnier) nous sont faites. Donc, en attendant de pouvoir effectuer les travaux, le maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil à engager une réflexion et à rédiger, si le cas se présente un bail de location en meublé pour un période d'1 an maximum, pour un loyer de 300€ / mois, hors charges.

Vote des membres du Conseil à l'unanimité.

#### **\*2. MOTIONS PRESENTEES PAR LE DEPUTE OLIVIER AUDIBERT TROIN ET L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX**

Monsieur le Maire donne lecture de ces 2 motions, faisant état des difficultés rencontrées par la ruralité malgré les promesses d'aide de l'Etat, promesses non tenues, et demandent que la distribution de ces aides soient significatives ; exemple la DETR qui devait augmenter....sans suite. Sur l'ensemble des communes rurales de la 8<sup>ème</sup> circonscription, 3 seulement en ont bénéficié au profit des autres communes du littoral.

Ces motions témoignent de l'injustice de cette situation et revendiquent plus de considération pour les communes rurales qui se voient ainsi négligées voire oubliées.

Le Conseil vote ces 2 motions à l'unanimité.

#### **\*3.DECISIONS MODIFICATIVES:**

500€ manquant sur le compte 1641 « remboursement de l'emprunt » sont compensés par un versement équivalent pris sur le compte 231.

Pour alimenter le compte 20412 « cotisation SMA » où il manque 80€ ; cette somme est également prélevée sur le compte 231

Vote de ces 2 modifications par le Conseil à l'unanimité.

#### **\*4. CREATION DE POSTE**

Par avancement de grade, Il est créé le poste d'adjoint Administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Le poste d'adjoint administratif territoriale de 1<sup>ère</sup> classe est donc annulé

Vote des membres du Conseil à l'unanimité

#### **\*5.DEMANDE D'AIDE TECHNIQUE EN REGIE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL.**

La demande d'aide technique en régie est adressée au Conseil Départemental, pour réaliser le goudronnage des voies du village : ancien CD9 (rue du Château) et rue de la Remise, et Chemin de la Croix vieille.

Ces rues qui desservent le centre du village seront dans un premier temps, réaménagées par nos soins après demande de subvention : reconditionner l'écoulement de l'eau de la Fontaine utilisée pour l'arrosage des jardins riverains, réaménager les bas-côtés afin de gagner un peu de largeur de voie.

Voté à l'unanimité.

#### **\*6. STATUTS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES CCLGV +5 COMMUNES DE CCAV.**

Lecture est faite et explications détaillées sont données par M. le Maire lui-même Président de la CCLGV.

Peu de choix s'imposent : en votant les statuts proposés (espérant la possibilité de négocier avec le Préfet quelques délais...) on peut ainsi échapper à une situation délicate et difficile à gérer qui nous serait alors imposée.

Conscients du problème et soucieux d'éviter de telles difficultés les membres du Conseil votent à l'unanimité ces nouveaux statuts.

### **\*7.SOCIETE ID83**

Cette société permet d'apporter aux communes aides et conseils : monter des dossiers, aider à formuler des projets, assistance auprès des collectivités et des petites communes.

Par des accords cadre passés avec des bureaux d'études elle accompagne les communes dans leurs projets : la municipalité de Moissac-Bellevue a pu apprécier encore récemment l'aide apportée dans le dossier de l'immeuble « le Bellevue » et dans les solutions offertes.

Les membres du Conseil votent le rapport de la Société ID 83, à l'unanimité.

### **\*8. SOLIDARITE ITALIE.**

Suite à la tragédie causée par le tremblement de terre en Italie, l'association des Maires de France met en place une aide financière en ouvrant un compte destiné à l'Italie. Le Maire propose de faire un don d'une valeur de 200€.

Vote à l'unanimité.

### **\*9.CONVENTION AVEC LA SOCIETE DEJEAN**

La convention permet de solutionner l'enlèvement de véhicules épaves ou « ventouses », abandonnés par leur propriétaires sur le domaine de la commune. Malgré les frais occasionnés par ces interventions, ces dispositions restent la meilleure option possible.

Signature de la convention votée à l'unanimité.

### **\*10. CESSION DE TERRAIN NAYMEH/ COMMUNE.**

Le maire expose la situation : Mme Naymeh née Brun propose de céder à la commune la parcelle n° 460 lui appartenant sur la propriété de M et Mme Coppée. Situation irrégulière et complexe car la propriété Coppée occupe aussi une parcelle communale n° 461. Avant d'entreprendre toute démarche, il convient de s'assurer de l'antériorité de cette situation afin de prendre les bonnes décisions. Affaire à suivre.

### **\*11. AUTORISATION DE PROCEDER PAR UN ACTE ADMINISTRATIF A L'ECHANGE DES PARCELLES DE LA PLACETTE.**

Présentation du plan cadastral de la zone de la Placette.

Tous les propriétaires concernés ont été consultés et ont donné leur accord, sauf un, décédé sans héritiers identifiés. Aidé par un cabinet spécialisé dans ce type de démarche, les formalités d'échange devraient donc être effectuées dans les meilleurs délais.

Les membres du Conseil autorisent, à l'unanimité, le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires.

### **\*12. LANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE « LE BELLEVUE ».**

En s'appuyant sur les études de faisabilité effectuées par la SPL, il faut maintenant lancer un appel d'offre pour choisir un architecte, ce qui permettra de déposer un permis de travaux, d'obtenir des devis et faire les dossiers de demande de subvention.

Vote à l'unanimité des membres du Conseil pour lancer l'appel d'offre et démarrer le projet.

### **\*13.ORGANISME « VILLES » ET VILLAGES FLEURIS »**

Cette organisation dont le but est de promouvoir la qualité de vie, l'environnement, le patrimoine et le fleurissement de nos villes et villages, a besoin désormais pour fonctionner d'une participation financière des communes adhérentes .Moissac-Bellevue est doté depuis plusieurs années d' « une fleur ». Sa participation calculée au nombre d'habitants est de 90€ par an.

Le Conseil vote cette participation à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Il est remarqué que de plus en plus, et ce contrairement au règlement local de l'urbanisme, des habitants de la commune ont recours à utiliser pour les clôtures des bâches ou brise-vues. Ce qui, par ailleurs, est du plus mauvais effet sur un plan esthétique et dommageable pour l'image de notre village. Il serait souhaitable de privilégier des haies végétales fleuries ou non.

**Fin de la séance à 20h30.**